Fiche de données de Sécurité
Conforme au Règlement CE 1907/2006

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : SOFT CARE SENSISEPT H34

- REFERENCE : 1071

- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Liquide désinfectant pour le lavage des mains.

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Néant
Le produit n'est pas classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide désinfectante.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°18472-51-0 Digluconate de chlorhexidine - Xi,N; R41-50 <5%
EINECS 242-354-0
CAS N°93820-52-1 Cocoamphopropionate de sodium - Xi, R36 <5%
EINECS 298-632-7
CAS N°69011-36-5 Alcool alkyl éthoxylé - Xn, Xi; R22-41 <5%
EINECS polymère
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécéssaire.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur dans le milieu naturel.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +35°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°56-81-5 Glycérine (5-15%): VME (France)=10mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: non nécessaire.
Protection des yeux: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide incolore

PH : produit pur à 20°C: 8.0 à 8.5

Température de changement d'état :
non déterminée

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 1.04 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire : Viscosité dynamique à 20°C : 1150 mPas

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aigue déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée > 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
- ingestion: pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets nocifs.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 30 (détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses conformément à la directive CE en vigueur.
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Références réglementaires françaises:
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues sur Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
  Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
  Ref.France: FDS1071-Vers.3(12/10/2010)
  Ref.Internat. MSDS5934-Vers.6(20/05/2010)- Code formule: FM005160

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles